

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Mr ROUSSEL Joseph
En son vivant domicilié « La Gélinière » à ST BOMER LES FORGES
Décédé le // 1937

Auquel une concession perpétuelle (n° 117) avait été délivrée par acte en
date du 31 décembre 1936 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 39 où sont inhumés Louise ROUSSEL 1910-1936 - Joseph ROUSSEL
1871-1937 - Victorine BRARD femme ROUSSEL 1879-1944)

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 00**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Monsieur et Madame Louis
MALET Louis et Madame veuve FRÉMONT
En leur vivant domiciliés à FLERS
Décédésle //

Auquel une concession perpétuelle (n° 27-I) avait été délivrée par acte en
date du 9 juin 1892 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 68 où est inhumée Famille Eugène PLESSIS)

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 05**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de DUMESNIL Honoré
En son vivant domicilié à St Bômer les Forges
Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 5) avait été délivrée par acte en
date du 28 février 1915 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 76 où sont inhumés Famille DUMESNIL des Limbes - DUMESNIL née
Victorine PLESSIS, DUMESNIL Honoré et leur famille)

Qu'il sera procédé dans ledit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 10**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Monsieur DUMESNIL Fernand
En son vivant domicilié à ST BOMER LES FORGES
Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 70) avait été délivrée par acte en
date du 29 mai 1928 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 75 où sont inhumés Fernand DUMESNIL 1888-1933 - Guy DUMESNIL 1928-
1946)

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 15**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de HUSSON Auguste
En son vivant domicilié à « La Prairie » ST BOMER LES FORGES
Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 139) avait été délivrée par acte en
date du 31 décembre 1939 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 83 où sont inhumés la famille HUSSON-LECLERC - HUSSON Pierre
et de son épouse LECLERC Rosalie, décédés l'un en 1910 et l'autre en 1918)

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 20**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Monsieur et Madame
MUSTIERE

En leur vivant domiciliés à 43 rue de la Concorde - PIERREFITTE SUR
SEINE 93380

Décédésle //

Auquel une concession 30 ans (n° 430) avait été délivrée par acte en date
du 5 mai 1986 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe n° 87
où est inhumé Pierre LESELLIER 1846-1919)

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 25**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Mme HUET Renée - Launay
En son vivant domiciliée à LE CHATELLIER 61450
Décédée le //

Auquel une concession 30 ans (n° 417) avait été délivrée par acte en date
du 22 juillet 1985 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe n°
89 où est inhumée Marie-Louise MORIN 11 février 1921 -9 ans) sa sœur.

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 30**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 24 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Madame Marie HAMARD
Veuve BRARD

En son vivant domiciliée à ST BOMER LES FORGES

Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 39) avait été délivrée par acte en
date du 11 juin 1823 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 104 où sont inhumés Eugène BRARD 1850-1891 - Fernand BRARD 1882 - 1888
- Fernande BRARD 1889-1998- Mme HAMARD née Virginie BEAUCHEF 1835-
1924 - Mme BRARD née Marie HAMARD 1860-1937

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 35**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de FURON Charles Prosper
En son vivant domicilié à ST BOMER LES FORGES
Décédé //

Auquel une concession perpétuelle (n° 43-I) avait été délivrée par acte en
date du 14 mars 1907 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 15) où sont inhumés FAMILLE FURON-NOBIS de la Télinière- sa
femme GOSSIN Elise Marie Anne - FURON Charles

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 40**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de BONINGRE Marcel
En son vivant domicilié à CHAMPSECRET (Le Vivier)
Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 240) avait été délivrée par acte en
date du 7 octobre 1954 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 127) où sont inhumés la Famille BONINGRE-JOUIN - Mr BONINGRE
Marcel 1909-1972

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 45**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de MORIN Albert - 69 avenue
de la gare VIRE (Calvados)

En son vivant domicilié à VIRE

Décédé le //

Auquel une concession trentenaire (n° 407) avait été délivrée par acte en
date du 10 juin 1985 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 138) où est inhumée Elise LEGUEDEY épouse Albert MORIN 5 janvier 1927,
43 ans.

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 50**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES

Le 20 mai 2022

Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Paul DEVERRE,
En son vivant domicilié à ST BOMER LES FORGES La Rousselière
Décédé le //

Auquel une concession trentenaire (n° 267) avait été délivrée par acte en
date du 02 mai 1959 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 134) où sont inhumés Louis Albert DEVERRE, 26 décembre 1889-27
septembre 1926-Louise Marie Sineux 3 mars 1891 -31 janvier 1959

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 14 heures 55**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Maxime NOBIS La Menulière
En son vivant domicilié à ST BOMER LES FORGES
Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 51-1) avait été délivrée par acte en
date du 30 août 1913 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 12) où est inhumée Famille NOBIS de la Menulière

Qu'il sera procédé dans ledit cimetière, le **24 juin 2022 à 15 heures 00**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Mr LEBOUGRE Pierre, « les
Brousses » CHANU (Orne)

En son vivant domicilié à CHANU

Décédé le //

Auquel une concession trentenaire (n° 431) avait été délivrée par acte en
date du 22 septembre 1986 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 139) où est inhumé Jean LEBOUGRE, 19 mars 1926 - 20 septembre
1927

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 15 heures 05**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES

Le 20 mai 2022

Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Monsieur CHESNEL Emile,
Rue St Nicolas Lonlay-l'Abbaye (Orne)

En son vivant domicilié à LONLAY L'ABBAYE

Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n°306) avait été délivrée par acte en
date du 25 septembre 1968 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 142) où sont inhumées Augustine THIERRY femme CHESNEL, 24 avril
1927, 68 ans

Melle Marie CHESNEL 21/12/1892 - 5/4/68

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 15 heures 10**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES

Le 20 mai 2022

Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de MORIN Eugène la Benoistière
En son vivant domicilié à ST BOMER LES FORGES
Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 78) avait été délivrée par acte en
date du 5 mai 1929 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 148) où est inhumée Fernande MORIN, 24 ans

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 15 heures 15**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Monsieur Emile BERTOUT
boucher au bourg

En son vivant domicilié à ST BOMER LES FORGES

Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 47) avait été délivrée par acte en
date du 8 mai 1924 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 147) où sont inhumés Enfant BERTHOUT 8 septembre 1909 - Emile
BERTHOUT 1882-1935 - Mme BERTHOUT 1979

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 15 heures 20**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES

Le 20 mai 2022

Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de MME Veuve PRODHOMME
née Marchais Constance

En son vivant domiciliée à ST BOMER LES FORGES

Décédée le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 90) avait été délivrée par acte en
date du 25 juin 1931 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 155) où est inhumé Alexis PROD'HOMME, 1850-1928

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 15 heures 25**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES

Le 20 mai 2022

Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Mlle BULOT Marie-Thérèse
le Pont ST BOMER LES FORGES (Orne)

En son vivant domiciliée à ST BOMER LES FORGES
Décédée le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 376) avait été délivrée par acte en
date du 14 juin 1982 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 158) où sont inhumés Hippolyte BULOT, 2 mars 1928, 77 ans
Mlle BULOT Marie-Thérèse (1898-1986)

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 15 heures 30**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES

Le 20 mai 2022

Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Madame Veuve LELARGE née
Levêque Berthe à St Bômer les Forges « La Tannerie »
En son vivant domiciliée à ST BOMER LES FORGES
Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 260) avait été délivrée par acte en
date du 24 juin 1958 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 160) où sont inhumés Marcel LELARGE - Berthe LEVÊQUE Vve LELARGE
(13/03/99- 28/07/76)

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 15 heures 35**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Monsieur PROD'HOMME

Alexis

En son vivant domicilié à //

Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 39-I) avait été délivrée par acte en
date du 6 août 1905 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 6) où est inhumé Jean Prod'homme 1847-1905

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 15 heures 40**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES

Le 20 mai 2022

Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Madame CROUILLEBOIS
Denise, 1119 rue Maurice Ravel 14100 LISIEUX - HAUTEVILLE

En son vivant domiciliée à //

Décédée le //

Auquel une concession trentenaire (n° 416) avait été délivrée par acte en
date du 25 juillet 1985 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 173) où est inhumée Félicité MORIN femme GRIPPON, 18 avril 1929,
76 ans.

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 15 heures 45**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES

Le 20 mai 2022

Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Madame Frétigny, domiciliée
à la Bihordière Saint Bômer les Forges
En son vivant domiciliée à ST BOMER LES FORGES
Décédée le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 126) avait été délivrée par acte en
date du 6 février 1938 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 180) où est inhumé Victor FRETIGNY, 1873-1938.

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 15 heures 50**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Monsieur LETELLIER Marcel,
la Rinfrère, 61 - St Bômer les Forges

En son vivant domicilié à ST BOMER LES FORGES

Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 323) avait été délivrée par acte en
date du 19 janvier 1971 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 179) où est inhumé Prosper LETELLIER, 14 mars 1930, 48 ans.

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 16 heures 55**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES

Le 20 mai 2022

Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Monsieur Jean PELLIER
En son vivant domicilié à
Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 16-17-I) avait été délivrée par acte
en date du 23 février 1879 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 188) où sont inhumés PELLIER Jean-François 26/08/1878 et PELLIER
Jean-François 16/08/1879

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 16 heures 00**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs Madame MARTEL Marie-
Thérèse, l'Ancien Presbytère 61450 LE CHATELLIER
En son vivant domiciliée à
Décédée le //

Auquel une concession trentenaire (n° 519) avait été délivrée par acte en
date du 11 mai 2004 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges (tombe
n° 298) où est inhumée Marie BUNOUX, 1877-1953.

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 16 heures 05**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Madame Veuve BOUVET, née
PELLIER Marie Victorine demeurant à la Mancellière
En son vivant domiciliée à ST BOMER LES FORGES
Décédée le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 232) avait été délivrée par acte en
date du 27 janvier 1954 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 291) où est inhumée famille BOUVET - PELLIER de la Mancellière

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 16 heures 10**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de //

En son vivant domicilié à //

Décédé le //

Auquel une concession sans titre dans le cimetière communal de St Bômer
les Forges (tombe n° 321) où sont inhumées Victorine BARATTE 1862-1931 -
Alphonsine MORIN 1859 - 1940

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 16 heures 15**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES

Le 20 mai 2022

Le Maire

LERALLU Didier

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES

En application des articles L.2223.17 et R.2223.13.3^{ème} alinéa du code
Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de St Bômer les Forges

Informe les descendants ou successeurs de Monsieur SCHWEITZER
Edmond demeurant à la Fauderie
En son vivant domicilié à ST BOMER LES FORGES
Décédé le //

Auquel une concession perpétuelle (n° 167) avait été délivrée par acte en
date du 14 mars 1944 dans le cimetière communal de St Bômer les Forges
(tombe n° 318) où sont inhumés Valentine PELLERIN épouse Schweitzer 1904-
1943 - Gilbert Schweitzer 1935-1937 - Léon Schweitzer 1942-1960 - Edmond
Schweitzer 1900-1961

Qu'il sera procédé dans le dit cimetière, le **24 juin 2022 à 16 heures 20**
au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession.

Et les invite, en conséquence, à assister au dit constat ou à s'y faire
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ST BOMER LES FORGES
Le 20 mai 2022
Le Maire

LERALLU Didier

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 117
Délivrée le 31 décembre 1936
à M. ROUSSEL Joseph
tombe n°39
dans laquelle concession sont
inhumés Louise ROUSSEL 1910-
1936 - Joseph ROUSSEL 1871-
1937 - Victorine BRARD femme
ROUSSEL 1879-1944)



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 14 heures 00
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
cessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : en partant du grand portail 1^{ème} rang côté gauche Nord-Est, 5^{ème}
tombe sur la gauche

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 27-I
Délivrée le 9 JUIN 1892
à Mr et Mme LOUIS MALET
Louis et Madame veuve
FRÉMONT
tombe n°68
dans laquelle concession ont été
inhumées les personnes
suivantes :
Famille Eugène PLESSIS



Aujourd'hui, le **24 JUIN 2022** à 14 heures 05 minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal conformément à notre avis en date du 20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé de représentant malgré la publication de notre avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, la quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : Côté gauche côté cabane - Côté route des écoles - 4^{ème} rang - 2^{ème} tombe.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

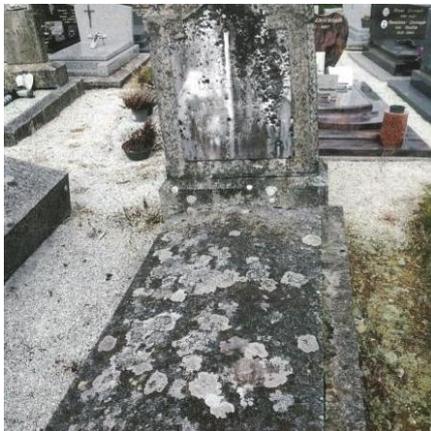
Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 5
Délivrée le 28 février 1915
à DUMESNIL Honoré
tombe n°76
dans laquelle concession ont été
inhumées Famille DUMESNIL des
Limbes - DUMESNIL née
Victorine PLESSIS, DUMESNIL
Honoré et leur famille



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 14 heures 10 minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal conformément à notre avis en date du 20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie (Aucun descendant ou successeur du concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé de représentant malgré la publication de notre avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, la quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : en partant du grand portail 5^{ème} rang côté gauche Nord-Est, 4^{ème} tombe sur la gauche en bordure de l'allée centrale.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 70
Délivrée le 29 mai 1928
à Monsieur DUMESNIL Fernand
tombe n°75
dans laquelle concession ont été
inhumées les personnes
suivantes :
Fernand DUMESNIL 1888-1933
- Guy DUMESNIL 1928-1946



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 14 heures 15
minutes
En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges
Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié
accompagné de la secrétaire de mairie
(Aucun descendant ou successeur du
cessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du grand portail allée centrale 5^{ème} rang côté gauche
Nord-Est 3^{ème} tombe.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 139
Délivrée le 24 décembre 1928
à Mr HUSSON Auguste
tombe n°83
dans laquelle concession ont été
inhumées les personnes
suivantes :
Famille HUSSON-LECLERC -
HUSSON Pierre et de son épouse
LECLERC Rosalie, décédés l'un en
1910 et l'autre en 1918

Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 14 heures 20
minutes
En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges
Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié
accompagné de la secrétaire de mairie
(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)



Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du grand portail 6^{ème} rang côté gauche Nord-Est, 6^{ème}
tombe sur la gauche en bordure de l'allée centrale.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession 30 ans (n°430)
Délivrée le 5 mai 1986
**à Monsieur et Madame
MUSTIERE en leur vivant
domiciliés à 43 rue de la
Concorde - PIERREFITTE SUR
SEINE 93380
tombe n°87**
dans laquelle concession a été
inhumée Pierre LESELLIER 1846-
1919



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 14 heures 25
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié
accompagné de la secrétaire de mairie
(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 220 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du grand portail 7^{ème} rang côté gauche Nord-Est,
6^{ème} tombe sur la gauche en bordure de l'allée centrale.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

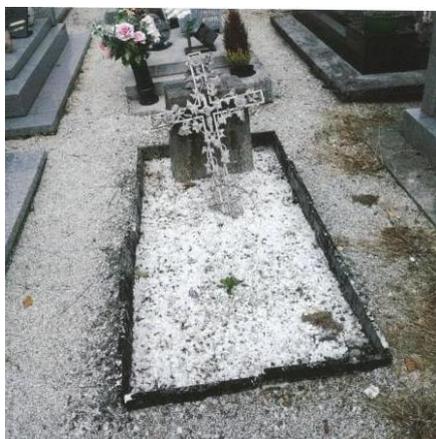
Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession 30 ans (n° 417)
Délivrée le 22 juillet 1985
à **Mme HUET Renée - Launay**
en son vivant domiciliée à LE
CHATELLIER 61450
tombe n° 89
dans laquelle concession a été
inhumée Marie-Louise MORIN 11
février 1921 - 9 ans) sa sœur.



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 14 heures 30
minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
24 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 24 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du grand portail 8^{ème} rang côté gauche Nord-Est- côté
cabane - route des écoles 2^{ème} tombe sur la droite

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 39
Délivrée le 11 juin 1823
**à Mme Marie HAMARD veuve
BRARD**
tombe n°104

dans laquelle concession sont
inhumés Eugène BRARD 1850-
1891 - Fernand BRARD 1882 -
1888 - Fernande BRARD 1889-
1998 - Mme HAMARD née
Virginie BEAUCHEF 1835-1924 -
Mme BRARD née Marie HAMARD
1860-1937



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 14 heures 35
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié
accompagné de la secrétaire de mairie
(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du grand portail côté gauche Nord-est 12^{ème} rang,
3ème tombe en bordure de l'allée côté route.

La sépulture comprend« voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 43-I
Délivrée le 14 mars 1907
à Mr FURON Charles Prosper
en son vivant domicilié à St
Bômer les Forges
tombe n°15
dans laquelle concession sont
inhumés FAMILLE FURON-
NOBIS de la Télinière - sa
femme GOSSIN Elise Marie
Anne - FURON Charles

Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 14 heures 40
minutes

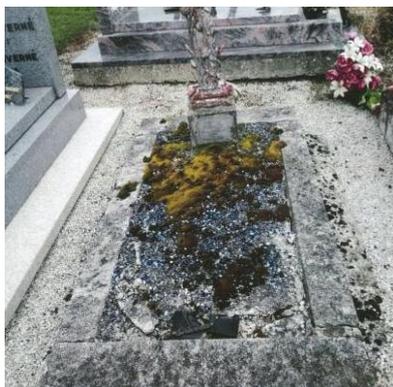
En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)



Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du grand portail 1^{er} rang côté gauche Nord-Est, 17^{ème}
tombe sur la gauche en bordure de l'allée centrale.

La sépulture comprend« voir photo au verso »

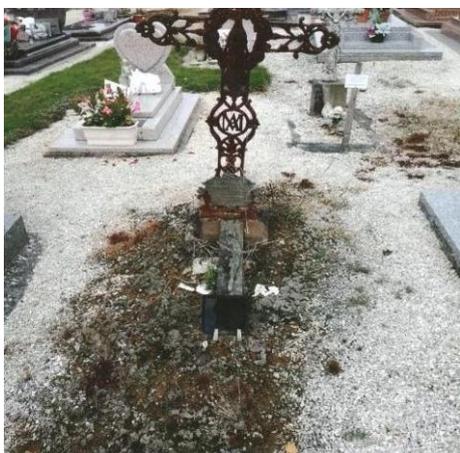
Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 240
Délivrée le 7 octobre 1954
à Monsieur BONINGRE Marcel
tombe n°127
dans laquelle concession sont
inhumés la famille BONINGRE-
JOUIN - Mr BONINGRE Marcel
1909-1972



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 14 heures 45
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié
accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du grand portail 18^{ème} rang côté gauche Nord-Est, 7^{ème}
tombe sur la gauche en bordure de l'allée centrale.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession trentenaire n° 407
Délivrée le 10 juin 1985
**à Morin Albert - 69 avenue de
la gare VIRE (Calvados) en son
vivant domicilié à VIRE
tombe n°138**
dans laquelle concession est
inhumée Elise LEGUEDEY épouse
Albert MORIN 5 janvier 1927,
43 ans



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 14 heures 50
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie
(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du grand portail 15^{er} rang côté gauche Nord-Est, côté
cabane - côté route -2^{ème} tombe sur la droite .

La sépulture comprend« voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession trentenaire(n° 267)
Délivrée le 2 mai 1959
à **Monsieur Paul DEVERRE**
tombe n°134
dans laquelle concession sont
inhumés Louis Albert DEVERRE,
26 décembre 1889-27 septembre
1926
Louise Marie Sineux 3 mars 1891-
31 janvier 1959



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 14 heures 55
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié
accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du grand portail 15^{ème} rang côté gauche Nord-Est, côté
cabane - côté route - 5^{ème} tombe sur la droite

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 51-1
Délivrée le 30 août 1913
**à Madame Maxime NOBIS La
Menulière en son vivant
domicilié à ST BOMER LES
FORGES
tombe n°12**
dans laquelle concession est
inhumée Famille NOBIS de la
Menulière



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 15 heures 00
minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du grand portail côté gauche Nord Est, 1^{er} rang, 20^{ème}
tombe en bordure de l'allée centrale.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession trentenaire (n° 431)
Délivrée le 22 septembre 1986
à **Monsieur LÉBOUGRE Pierre,**
« les Brousses » Chanu (Orne)
tombe n°139
dans laquelle concession est
inhumé Jean LÉBOUGRE, 19 mars
1926 - 20 septembre 1927



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 15 heures 05
minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : Au centre du cimetière petit portail dos au grand portail côté
gauche Nord-Est , 11ème rang 2ème tombe en bordure route des écoles.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges

Cimetière communal

Concession à perpétuité n° 306

Délivrée le 25 septembre 1968

à **CHESNEL Emile, rue St
Nicolas Lonlay-l'Abbaye (Orne)**

**en son vivant domicilié à
LONLAY L'ABBAYE**

tombe n°142

dans laquelle concession sont
inhumées Augustine THIERRY
femme CHESNEL, 24 avril 1927,
68 ans - Melle Marie CHESNEL
21/12/1892 - 5/4/68

Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 15 heures 10
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
cessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)



Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : Au centre du cimetière petit portail dos au grand portail côté
gauche Nord-Est ,11ème rang 4ème tombe en bordure route des écoles.

La sépulture comprend« voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges

Cimetière communal

Concession à perpétuité n° 78

Délivrée le 5 mai 1929

**à MORIN Eugène La Benoisième
en son vivant domicilié à ST
BOMER LES FORGES**

tombe n°148

dans laquelle concession est
inhumée Fernande MORIN, 24
ans



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 15 heures 15
minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie
(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : Au centre du cimetière petit portail dos au grand portail côté
gauche Nord-Est, 10^{ème} rang 9^{ème} tombe en bordure route des écoles.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges

Cimetière communal

Concession à perpétuité n° 47

Délivrée le 8 mai 1924

**à Monsieur Emile BERTOUT
boucher au bourg en son vivant
domicilié à ST BOMER LES
FORGES**

tombe n°147

dans laquelle concession sont
inhumés Enfant BERTHOUT 8
septembre 1909 - Emile
BERTOUT 1882-1935 - Mme
BERTHOUT 1979

Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 15 heures 20
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
cessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)



Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : Au centre du cimetière petit portail dos au grand portail côté
gauche Nord-Est, 10^{ème} rang 10^{ème} tombe en bordure route des écoles
La sépulture comprend « Voir photo au verso »

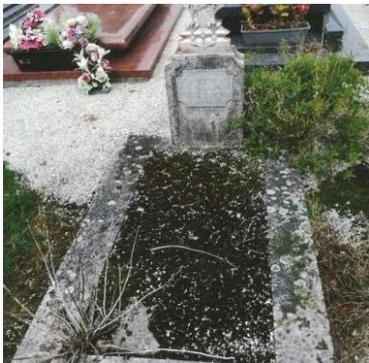
Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concess

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 90
Délivrée le 25 juin 1931
à Mme Veuve PRODHOMME née
Marchais Constance en son
vivant domiciliée à ST BOMER
LES FORGES
tombe n°155
dans laquelle concession est
inhumé Alexis PROD'HOMME
1850-1928



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 15 heures 25
minutes
En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges
Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié
accompagné de la secrétaire de mairie
(Aucun descendant ou successeur du
cessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : Au centre du cimetière petit portail dos au grand portail côté
gauche Nord-Est, 9^{ème} rang 3^{ème} tombe en bordure route des écoles

La sépulture comprend « voir photo au verso »

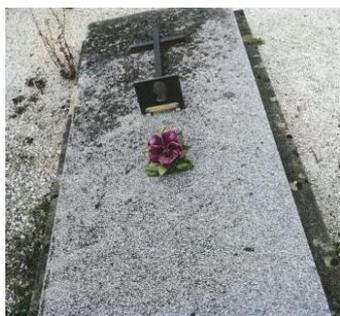
Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 376
Délivrée le 14 juin 1982
à Mlle BULOT Marie-Thérèse
le Pont St Bômer les Forges en
son vivant domiciliée à SAINT
BOMER LES FORGES
tombe n°158
dans laquelle concession sont
inhumés Hippolyte BULOT, 2
mars 1928, 77 ans Mlle BULOT
Marie-Thérèse (1898-1986)



Aujourd'hui, le **24 JUIN 2022** à 15 heures 30
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : Au centre du cimetière petit portail dos au grand portail côté
gauche Nord-Est, 9^{ème} rang 4^{ème} tombe en bordure route des écoles

La sépulture comprend « voir photo au verso »

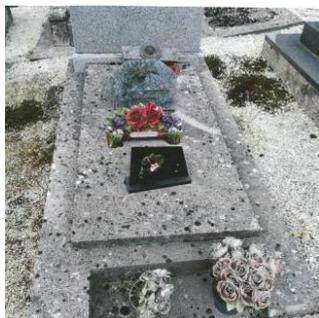
Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 260
Délivrée le 24 juin 1958
à **Madame Veuve LELARGE née
Levêque Berthe à St Bômer les
Forges « la Tannerie » en son
vivant domiciliée à ST BOMER
LES FORGES**
tombe n°160
dans laquelle concession sont
inhumés Marcel LELARGE -
Berthe LEVÊQUE Vve LELARGE
(13/03/99-28/07/76)



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 15 heures 35 minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal conformément à notre avis en date du 20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé de représentant malgré la publication de notre avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, la quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : Au centre du cimetière petit portail dos au grand portail côté gauche Nord-Est, 9^{ème} rang 6^{ème} tombe en bordure route des écoles

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession à perpétuité n° 39-I
Délivrée le 6 août 1905
**à Monsieur PROD'HOMME
Alexis
tombe n°6**
dans laquelle concession est
inhumé Jean Prod'homme 1847-
1905



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 15 heures 40
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié
accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
cessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du grand portail 1^{er} rang côté gauche Nord-Est, 26 ème
tombe en bordure de l'allée centrale

La sépulture comprend« voir photo au verso »

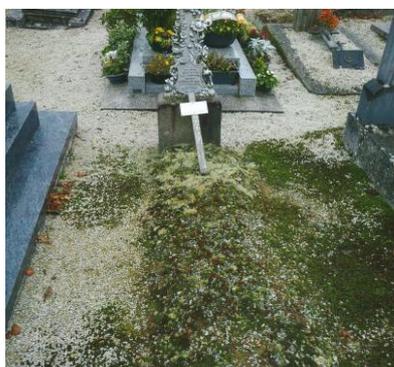
Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession trentenaire (n° 416)
Délivrée le 25 juillet 1985
à **Madame CROUILLEBOIS**
Denise, 1119 rue Maurice Ravel
14100 LISIEUX -
HAUTEVILLE
Tombe n°173
dans laquelle concession est
inhumée Félicité MORIN femme
GRIPPON, 18 avril 1929, 76 ans



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 15 heures 45 minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal conformément à notre avis en date du 20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé de représentant malgré la publication de notre avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, la quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du cimetière petit portail dos au grand portail côté gauche Nord-Est, 7^{ème} rang et 6^{ème} tombe en bordure de la route des Ecoles.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession perpétuelle (n°126)
Délivrée le 6 février 1938
à Madame FRÉTIGNY,
domiciliée à la Bihordière Saint
Bômer les Forges en son vivant
domiciliée à ST BOMER LES
FORGES
Tombe n°180
dans laquelle concession est
inhumé Victor FRETIGNY 1873-
1938



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 15 heures 50
minutes
En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges
Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié
accompagné de la secrétaire de mairie
(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du cimetière petit portail dos au grand portail côté
gauche Nord-Est, 2^{ème} rang et 5^{ème} tombe en bordure de la route des Ecoles.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession perpétuelle n° 323
Délivrée le 19 janvier 1971
à Monsieur LETELLIER Marcel,
la Rinfrère, 61 - St Bômer les
Forges
Tombe n° 179
dans laquelle concession est
inhumé Prosper LETELLIER, 14
mars 1930, 48 ans



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 15 heures 55
minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie
(Aucun descendant ou successeur du
cessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du cimetière petit portail dos au grand portail côté
gauche Nord-Est, 8^{ème} rang et 2^{ème} tombe en bordure de la route des Ecoles.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

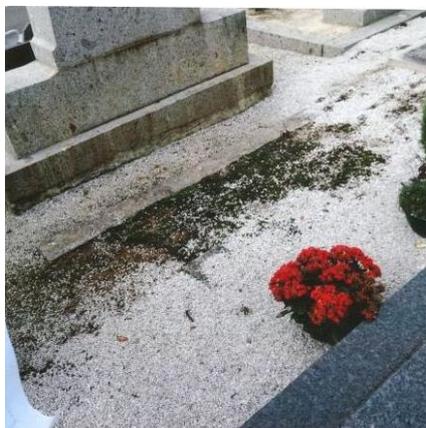
Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concessio

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
**Concession perpétuelle (n° 16-17
I) Délivrée le 23 février 1879
à Monsieur Jean PELLIER
Tombe n° 188**
dans laquelle concession sont
inhumés PELLIER Jean-François
26/08/1878 et PELLIER Jean-
François 16/08/1879



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 16 heures 00
minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du cimetière petit portail dos au grand portail côté
gauche Nord-Est, 3^{ème} rang et 2^{ème} tombe en bordure de l'allée centrale.

La sépulture comprend« voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession trentenaire (n°519)
Délivrée le 11 mai 2004
**à Madame MARTEL Marie-
Thérèse, l'ancien Presbytère
61450 LE CHATELLIER
Tombe n°298**
dans laquelle concession est
inhumé Marie BUNOUX, 1877-
1953



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 16 heures 05
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du cimetière petit portail au centre côté droit sud-ouest, 4^{ème} rang et 4^{ème} tombe en bordure de l'allée centrale.

La sépulture comprend« voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession perpétuelle (n°126)
Délivrée le 6 février 1938
à **Madame Veuve BOUVET, née
PELLIER Marie Victorine**
**demeurant à la Mancellière en
son vivant domiciliée à ST
BOMER LES FORGES**
Tombe n°291
dans laquelle concession est
inhumé BOUVET - PELLIER de la
Mancellière



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 16 heures 10 minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal conformément à notre avis en date du 20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé de représentant malgré la publication de notre avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-contre, la quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du cimetière petit portail au centre côté droit sud-ouest, 2^{ème} rang - 2ème tombe en bordure de l'allée centrale.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges

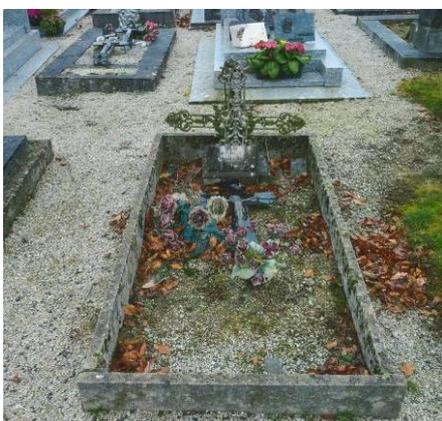
Cimetière communal

Concession sans titre

Délivrée le

Tombe n°321

dans laquelle concession sont
inhumées Victorine BARATTE
1862-1931 - Alphonsine MORIN
1859 -1940



Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 16 heures 15
minutes

En application des articles L. 2223-17, R .2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)

Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du cimetière petit portail dos au grand portail côté
droit Nord-Ouest, 1er rang et 4^{ème} tombe en bordure de l'allée centrale.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concessio

PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Commune de Saint Bômer les
Forges
Cimetière communal
Concession perpétuelle (n°167)
Délivrée le 14 mars 1944
à Monsieur SCHWEITZER
Edmond demeurant à la
Fauderie
Tombe n°318
dans laquelle concession sont
inhumés Valentine PELLERIN
épouse Schweitzer 1904-1943 -
Gilbert Schweitzer 1935-1937 -
Léon Schweitzer 1942-1960 -
Edmond Schweitzer 1900-1961

Aujourd'hui, le **24 juin 2022** à 16 heures 20
minutes

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-
13- 4^{ème} alinéa et R. 2223-14 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Nous, Maire de la Commune de Saint Bômer les
Forges

Nous sommes transportés au cimetière communal
conformément à notre avis en date du
20 mai 2022 régulièrement publié

accompagné de la secrétaire de mairie

(Aucun descendant ou successeur du
concessionnaire n'étant présent et n'ayant envoyé
de représentant malgré la publication de notre
avis sus-indiqué du 20 mai 2022)



Avons fait les constatations suivantes au sujet de
l'état de la concession indiquée ci-contre, la
quelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il
résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

Situation de la tombe : En partant du cimetière petit portail dos au grand portail côté
droit Nord-Ouest, 1^{er} rang et 2^{ème} tombe en bordure de l'allée centrale.

La sépulture comprend « voir photo au verso »

Signature de la secrétaire,

Signature du Maire,

Signature des descendants ou successeurs
du concessionnaire ou de personnes chargées
de l'entretien de la concession